

## Un nouveau service à l'épicerie

Ces derniers temps, les commerces multiservices n'ont jamais aussi bien porté leur nom. Epicerie bien sûr, mais aussi boulangerie ou boucherie permettent de compléter l'offre. En raison de la fermeture des petits bureaux de poste, ils suppléent l'agence postale pour certains services. Il peut y avoir aussi le développement des photos et bien sûr la presse.

A Montlaur, Viviane Ramondenc réunit tout cela au sein de son commerce et peut désormais servir de point relais pour les cartes grises. Ce service permet de réaliser toutes les démarches fastidieuses sans avoir à se déplacer en préfecture. En fournissant les pièces justificatives nécessaires, le point relais délivre la déclaration provisoire d'immatriculation dans le délai choisi (une heure ou quarante-huit heures). Cette déclara-



Le commerce de Viviane Ramondenc point relais pour les cartes grises.

tion provisoire comportera les numéros d'immatriculation définitifs permettant de réaliser les plaques et la carte grise définitive sera envoyée directement au domicile par courrier depuis l'imprimerie nationale des titres sécurisés

sous quelques jours. Si ce service permet d'éviter un déplacement à la sous-préfecture, il permet aussi sûrement de diminuer le personnel dans cette administration. Effet pervers d'une mesure a priori au service de la population. ●